



Journal des Cadres n° 4

SOMMAIRE

ÉDITO	p 1
POUR LE RESPECT DES DROITS	p 2
REVENDEICATIONS FONDAMENTALES	p 3
VOTEZ ET FAITES VOTER LES LISTES FORCE OUVRIERE EN CATEGORIE A AUX CAP ET CTP	p 4



ÉDITO



Yves KOTTELAT
Secrétaire Général



Elie-Claude ARGY
Secrétaire Fédéral Adjoint

L'indépendance syndicale pour faire aboutir nos requêtes

Force Ouvrière se réclame de la « Charte d'Amiens » adoptée en 1906 qui fonde et garantit l'indépendance vis à vis des partis politiques. Ses fondateurs ont tenu à ne pas se trouver en position d'être la courroie de transmission d'un quelconque pouvoir politique.

En application de cette indépendance, Force Ouvrière rejette les tentatives d'instrumentalisation qui visent à associer les Syndicats à la définition et à la mise en œuvre de politiques qui parfois, s'attaquent durement aux droits collectifs et acquis sociaux. C'est du reste une des raisons, qui amène aujourd'hui Force Ouvrière, à contester et refuser le « Pacte de Responsabilité ».

Si cette question de l'indépendance est encore plus prégnante lorsqu'il s'agit de pratiquer le syndicalisme chez un employeur public, elle est en tout cas le gage d'une liberté d'action dans la défense des intérêts matériels et moraux des agents et force le respect de l'employeur quelque soit sa couleur politique.

Force Ouvrière défend le Service Public et les agents car il n'y a pas de République sans Service Public et il n'y a pas de Service Public sans fonctionnaire et en particulier les cadres.

FORCE OUVRIERE : UNE ORGANISATION SYNDICALE PUISSANTE

Nos Syndicats Force Ouvrière appartiennent à une Fédération, la Fédération des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière. Les Fédérations professionnelles regroupent les syndicats d'une même branche d'activité et peuvent, comme c'est le cas à Force Ouvrière, s'unir au

sein d'une Confédération qui a vocation à représenter l'ensemble des salariés sous une même bannière.

Cette structuration qui peut apparaître comme un peu complexe a priori, permet de concilier spécialisation des syndicats et liens interprofessionnels ; ce qui confère à l'organisation syndicale un poids important dans les négociations.

Au sein de notre Fédération la Section Nationale des Cadres agit pour une meilleure prise en compte des droits et requêtes de l'encadrement supérieur.

VOTRE AVENIR DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DOIT ETRE DEFENDU PAR UNE ORGANISATION LIBRE, INDEPENDANTE ET RESPECTEE :

Le Jeudi 4 Décembre se dérouleront les élections CAP/CTP. Elles détermineront la représentativité pour les quatre années à venir.

Le vote aura lieu le même jour dans la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Hospitalière. D'ores et déjà Force Ouvrière est numéro 1 dans la Fonction Publique d'Etat ; les candidats FO que nous présentons dans toute la France sont compétents, efficaces et disponibles.

En votant pour eux, les Cadres A, comme les autres catégories permettront à notre Fédération Force Ouvrière d'établir le dialogue et la négociation avec nos employeurs, d'être un contrepoids agissant pour la défense des intérêts matériels et moraux des agents en particulier la prise en compte des revendications de l'encadrement.

POUR LE RESPECT DES DROITS

Que l'on soit entré dans l'Administration directement comme Cadre, ou qu'on le soit devenu durant notre carrière, nous sommes tous confrontés à la même problématique : le respect de nos droits de fonctionnaires territoriaux, de salariés.

Le respect de ces droits, ce sont :

- Une juste rémunération pour un investissement professionnel souvent conséquent
- La reconnaissance de ses compétences et de ses responsabilités pour se sentir respecté dans l'exercice de ses fonctions
- L'obtention de moyens suffisants pour atteindre les objectifs assignés à l'encadrement

- Une formation de qualité pour être toujours en adéquation avec un contexte territorial sans cesse en mutation

- Une véritable protection juridictionnelle

Force Ouvrière est particulièrement investi dans l'ensemble de ces problématiques et reste attaché à un Service Public fort, c'est à dire un Service Public géré par des Cadres compétents, reconnus et qui disposent des moyens nécessaires.

Michel RICCIO



AVEC FO

**LE RESPECT DE SES DROITS
LE DROIT AU RESPECT**

**ET FAIRE RESPECTER SES DROITS
C'EST
RENFORCER
LE SERVICE PUBLIC**

REVENDEICATIONS FONDAMENTALES



Deux grands domaines regroupent aujourd'hui les attentes matérielles prioritaires de l'encadrement :

- L'octroi de moyens suffisants notamment humains pour permettre aux Cadres d'exercer pleinement et complètement les missions qui leur sont confiées.

Cette attente prend tout son sens dans un contexte éminemment défavorable avec la volonté gouvernementale affichée de faire porter la plus grande part de la réduction des dépenses publiques entre 2015 et 2017 par les Collectivités Territoriales.

- Des revendications en terme de pouvoir d'achat après 5 années sans revalorisation du point d'indice !!! :

- Des régimes indemnitaires stabilisés avec une volatilité réduite et leur intégration dans l'assiette de calcul permettant de déterminer le montant de la pension au moment du départ à la retraite.

- Des grilles refondues et revalorisées notamment pour certains grades comme celui de Directeur Territorial qui, avec la réforme de 2006 a vu le déroulement de la carrière bloqué à 10 ou 15 ans de la retraite avec une dévalorisation du traitement par rapport aux grades inférieurs.

Une plus grande facilité dans l'accès à certains grades supérieurs comme par exemple à celui d'Administrateur.

De même l'amélioration des grilles et des carrières pour les filières techniques, médico-sociales, culturelles et sportives.

Parallèlement à la défense des intérêts particuliers matériels de l'encadrement, l'organisation syndicale Force Ouvrière s'attache aussi à sauvegarder les intérêts moraux des Cadres.

Ainsi Force Ouvrière reste particulièrement vigilant sur des domaines comme :

- la recherche d'une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle afin d'éviter une intrusion traumatique de la vie professionnelle dans la vie privée

- le risque pénal grandissant que supportent les Cadres dans l'exercice de leurs fonctions

- un positionnement hiérarchique parfois complexe qui génère un stress permanent

- l'amélioration de la mobilité entre les Collectivités Territoriales et entre les trois fonctions publiques notamment vers les Services de l'Etat

Enfin, sur le plan de l'actualité immédiate, l'octroi des garanties collectives relatives aux conditions de travail, aux rémunérations, aux carrières, à la protection sociale, pour les agents concernés par un transfert, soit vers un EPCI (Communauté Urbaine, Métropole, Communauté d'agglomération), soit vers une autre Région.

**IL N'Y A PAS DE REPUBLIQUE
SANS SERVICE PUBLIC !**

www.jenoustousfo.fr

HOTEL VILLE



4 Décembre 2014, l'élection syndicale

5,5 millions de fonctionnaires et agents des services publics
(État, Collectivités Territoriales, Santé et Hôpitaux)
votent pour leur syndicat.

Nous sommes tous concernés !

FO